

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 25 février 2025
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 7 pouvoirs	18 février 2025	19 février 2025

N° délibération	Objet
2025-024	Réalisation d'une étude de viabilité technique, économique et financière sur les bâtiments de la Maison du lac à Loqueffret et les anciennes Salaisons de l'Arrée à Brennilis

Le 25 février 2025 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Anne ROLLAND
BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE
HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Arnaud COZIEN, Grégory LE GUILLOU
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Coralie JEZEQUEL à Georges MORVAN, Jean-Yves BROUSTAL à Anne ROLLAND, Josiane GUINVARC'H à Jean-Yves CRENN, Philippe ROBERT-DANTEC à Mickaël TOULLEC, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON,

Secrétaire de séance : Alain HAMON

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Exposé

Dans le cadre du projet de démantèlement complet de la centrale nucléaire de Brennilis, EDF avait prévu de céder le site de la Maison du Lac (cela comprend le bâtiment en l'état et le foncier associé)

dont elle est propriétaire à un porteur de projet afin de permettre la réalisation d'un projet de reconversion, viable économiquement, favorisant le développement économique du territoire tout en créant des synergies avec les activités économiques déjà présentes.

Ce bâtiment a fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt fin 2022 auquel aucune suite n'a été donnée faute de proposition.

Le bâtiment a été un centre d'information du public de la centrale de Brennilis, il présente des atouts, propice à une reconversion, de par ses volumes et son emplacement en face du lac Saint-Michel. Situé dans le parc naturel régional d'Armorique, au cœur des Monts d'Arrée, le site offre un panorama exceptionnel sur un environnement naturel riche et protégé.

Auparavant, en 2015, une étude liée au développement d'une activité touristique sur ce bâtiment avait été réalisée et à son issue n'avait pas abouti à la conclusion d'un projet.

Par ailleurs sur le même site du parc d'entreprises mais sur la partie, commune de Brennilis, Monts d'Arrée Communauté vient de faire l'acquisition des anciennes Salaisons de l'Arrée comprenant 5.440 m2 de bâtiments pour lesquels une réflexion autour de la rénovation et des futures activités doit s'effectuer prochainement.

Parallèlement, le projet de développement de la filière bois est une opportunité pour réfléchir à l'inclusion de cet espace et ces bâtiments dans le cadre du développement de cette filière.

Considérant qu'il convient d'exploiter cette opportunité afin de l'intégrer à la réflexion sur le devenir de ces deux bâtiments

Considérant que le PETR du pays COB participe à la mise en place et au développement de la filière bois

Il est proposé d'effectuer une étude complète de viabilité technique, économique et de faisabilité sur les deux bâtiments et de demander au PETR du pays COB d'accompagner la communauté de communes pour réaliser un cahier des charges et le suivi de cette étude qui sera financée par la collectivité.

Vu l'avis favorable émis par le bureau communautaire en date du 11 février 2025 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation d'une étude faisabilité : viabilité technique, économique et financière sur les deux bâtiments précités pour accueillir différentes activités notamment liées au développement de la filière bois
- Dit que les dépenses prévisionnelles seront inscrites au budget 2025
- Autorise le Président, pour la mise en œuvre de cette étude, à solliciter toutes participations financières potentielles auprès de différents partenaires concernés.
- Autorise le Président à signer tout document afférent à ce sujet

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 029-200067197-20250225-2025025-DE

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



Le secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 27 février 2025

